

Budget Annexe Cimetières

ARRETE MUNICIPAL

No: 22.314

Date: 2 1 DEC. 2022

Mis en ligne le : 2 1 DEC. 2022

DIRECTION : Direction Générale Adjointe Vie Citoyenne et Développement Urbain

SERVICE: Etat-Civil-Cimetières

OBJET: Vente de caveau

Nº Acte: 9.1

Cimetière : Baume Canouille
Carré : G - Caveautin : n° 15
Concession trentenaire : n° 2883

Concessionnaires: Madame Tassadit MADANI née BENREJDAL (05/07/1946) et Monsieur Rabah

MADANI (11/07/1938)

Le Maire de la ville de Vitrolles,

Vu la demande présentée le 28 novembre 2022 par :

- Madame Tassadit MADANI née BENREJDAL
- Monsieur Rabah MADANI

Domiciliés à : Les Ormeaux 2 Bâtiment L'Huveaune 13127 Vitrolles

ARRETE

<u>Article 1er</u> - Il est accordé, dans le cimetière communal de Baume Canouille au nom des demandeurs susvisés et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, un caveau de 2 places.

<u>Article 2</u> - Le caveau 2 places est accordé moyennant la somme de **2 760 Euros** soit **deux mille sept cent soixante Euros** conformément à la délibération n° 21-195 du 8 décembre 2021 des tarifs publics 2022, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant détail ci-dessous :

Prix de Vente HT : 2 300,00 € TVA (20%) : 460,00 € Prix de vente TTC : 2 760,00 €

Article 3 - Les concessionnaires (ou s'ils sont décédés les ayants droit) sont tenus de signaler tout changement de domicile.

<u>Article 4</u>- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé aux titulaires ou ayant(s) droit de la concession et au percepteur municipal.

